

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

(Du 29 octobre 1889.)

Le conseil fédéral a décidé de soumettre à la ratification de l'assemblée fédérale le traité de commerce conclu avec la Belgique le 3 juillet dernier.

Le conseil fédéral a chargé M. Rivier, son consul général à Bruxelles, d'entrer en négociations avec le gouvernement de l'état indépendant du Congo dans le but d'arriver à conclure avec ce dernier un traité d'amitié, de commerce et d'établissement.

En conformité de l'article 3 de la loi fédérale du 26 juin 1884 concernant un nouveau tarif des péages fédéraux (Rec. off., nouv. série [I], VII. 489), le conseil fédéral a adopté les taxes suivantes pour les marchandises en pierre.

1. Dans la rubrique n° 404, la taxe de 50 centimes s'applique uniquement aux dalles pour trottoirs en pierres ordinaires.
2. Dans la rubrique n° 406, la taxe de deux francs par quintal s'applique aux plaques en pierre d'une ou de deux masses, mais avec une seule couleur à leur surface et non vernissées.
3. Dans la rubrique n° 408 rentrent, par contre, les plaques vernissées et celles qui portent plusieurs couleurs à leur surface (dessins, mosaïques, etc.).
4. Ces taxes entreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> décembre 1889.

Le conseil fédéral a alloué au canton de Schwyz, pour compléter les travaux de correction du Spreitenbach près de Lachen, une subvention fédérale de 40 % des dépenses effectives, devisées à 10,000 francs.

Les personnes dont les noms suivent et qui ont passé avec succès l'école préparatoire n° III à Bâle, ont été nommées au grade d'officier dans les troupes sanitaires, savoir :

**Premiers-lieutenants (médecins) :**

- MM. Gygax, Paul, de Seeberg (Berne), à Berne.  
 Kern, Robert, de Villigen (Argovie), à Uster (Zurich).  
 Fcer, W.-Emile, d'Aarau, à Bâle.  
 Felder, Gottfried, de Cappel, à St-Gall.  
 Horlacher, Jacques, d'Umikon (Argovie).  
 Bein, Georges, de Berne.  
 Winterhalter, Charles, de Bischofszell (Thurgovie).  
 Gonzenbach, Max, de St-Gall.  
 Dasen, Fritz, de Berne.  
 Burkhardt, Hans, de Bâle.  
 Trösch, Fritz, de Thunstetten, à Wimmis (Berne).  
 Rechsteiner, Jean, de Speicher, à Wolfhalden (Appenzell-Rh. ext.).  
 Minder, Fritz, de Huttwyl, à Berne.  
 Stauffer, Henri, de Berne, à Neuchâtel.  
 Züst, Conrad, de Lutzenberg (Appenzell-Rh. ext.), à Neuchâtel.  
 Berchtold, Emile, d'Uster (Zurich).  
 Gerber, Albert, de Langnau (Berne), à Travers (Neuchâtel).  
 Gisler, Charles, d'Altdorf.  
 Gallati, Charles, de Näfels (Glaris).  
 Auckenthaler, Hugo, de Pully (Vaud), à Lausanne.  
 Fritz, Hermann, de Zurich, à Hottingen (Zurich).  
 Leva, Jean, de Sent (Grisons), à Zurich.  
 Hagnauer, Emile, d'Aarau, à Hottingen (Zurich).  
 Büchel, Albert, de Rüthi (St-Gall), à Sennwald (St-Gall).  
 Bommer, Paul, de Tobel (Thurgovie), à Schwyz.  
 Nydegger, Rodolphe, de Berne.  
 Sonderegger, Albert, de Grub, à Alt-St-Johann (St-Gall).  
 Biber, Hugo, de Horgen (Zurich).

Lieutenants (*pharmaciens*) :

MM. Kaiser, Armin, de Leuzigen, à Berne.  
 Daut, Charles, de Grindelwald (Berne), à Aarburg (Argovie).

(Du 1<sup>er</sup> novembre 1889.)

Le conseil fédéral a terminé la discussion du budget de l'administration des alcools pour 1890.

Les recettes présumées s'élèvent à . . . . .	fr. 11,740,000
Les dépenses à . . . . .	» 6,540,000
	<hr/>
Excédent de recettes	fr. 5,200,000

Le conseil fédéral a nommé :

Buraliste de poste et télégraphiste  
 à Egerkingen : M. J.-Adolphe Jaisli, aide postal,  
 d'Aarwangen (Berne):

Commis de poste à la Chaux-de-  
 fonds : M<sup>lle</sup> Marie Reusser, d'Eriz (Berne),  
 aspirante de poste, à la Chaux-  
 de-fonds.

Télégraphiste à Villars-sous-Yens : M. Jules Favre, dépositaire postal,  
 de Villars-sous-Yens (Vaud).

## Extrait des délibérations du conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	46
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.11.1889
Date	
Data	
Seite	298-300
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 529

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.